

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 janvier 2026

PROTÉGER LES MINEURS DES RISQUES AUXQUELS LES EXPOSE L’UTILISATION DES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 2341)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 1

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi

ARTICLE PREMIER TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.